

est, que Mess.^{rs} les deputez des autres Cantons disent, que ils sont instruits² pour cet'Agent, que on a escrit pour luy nommement, et que ils entendent, que cela se fasse, et qu'autrement on seroit etonné de cette maniere irreguliere. Je vous prie d'embrasser de ma part ... le Stathalder [von Nidwalden und dermaligen Tagsatzungsgesandten Johann Jakob] Akerman [=A c h e r m a n n]. Je vous laisse faire. Les autres messieurs a qui i'ai parlé me paroissent disposez de meme Mais a qui croire apres des pareilles fourberies. A la verité cela ne fait pas honneur a la Nation. M l'Ambassadeur [von Frankreich, François-Charles de Vintimille, Comte du L u c] en sera outré. J'attends, que pour plaire au Nonce [Giacomo C a r a c c i o l o] on dise, que [Peter Konrad] Crenzlin [=K r ä n z l i n], ou [Johann Baptist] T r i n c k l e r seroient des bons Agens a Rome [gemeint beim Hl. Stuhl]

Je vous prie de m'ecrire quelque chose avant que vous alliez a la diette."

- 1) Dabei kann es sich bloss um die vom 7. bis 9. Juni 1713 in Luzern abgehaltene Tagsatzung der VII kath. Orte - s. EA VII 1, 28 (Nr. 19) - handeln. Diese wurde übrigens sowohl von Amrhyn wie auch von Zurlauben besucht. Doch konnte Amrhyn krankheitshalber nicht allen Verhandlungen folgen, vgl. Marbacher/Amrhyn 253 f.
- 2) Die Zuger Instruktion s. AH 77, 610-613

Original, Siegel leicht beschädigt - AH 65, 376-377

186

1712 Oktober 28., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire de cedit Jour. J'en ay encore reçu une autre d'une datte antecedente a mon arrivée a Lucerne, ou Je me trouve en bonne Santé quoy que un peu faible. Je ne vous diray pas grand Chose aujourd'huy estant accablé de mille occupations, vous adjoutant seulement que Mess.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne attendent les eclaircissements qu'jls ont demandé a vostre L. Canton de certaines lettres de leurs Rebelles [- Luzerner Bürger, die den für die V kath. Orte vernichtenden Ausgang des 2. Villmergerkrieges nicht hinnehmen, sondern den Kampf wieder aufnehmen wollten -] escrites a vostre Joly Krinqueler [=Johann Baptist T r i n c k l e r]. On souhaite, qu'on le puisse obliger a les mettre dezhors.

Vous voyez bien ..., qu'il est question de faire ce Coup pour Confondre ce Miserable, et le decrier.

Bouchain se rendist le 19 [aux troupes françaises]. la garnison prisonniere de guerre; J'en ay reçu un expres de M.^r l'Ambassadeur [von Frankreich, François-Charles de Vintimille, Comte du L u c]. J'é crois, qu'on reprendra la Knoque [=Knokke], et qu'apres on finira la Campagne. Les Hollandois Commencent a vouloir la Paix serieusement [- doch sollten sich die Friedensverhandlungen in Utrecht noch bis ins Frühjahr 1713 hinziehen -].

Vous sçavez ce qui est arrivé a Schwitz; Les Cabales d'Underwald [- wohl gleichfalls Nachwehen des 2. Villmergerkrieges! -] sont aussy renversées. Il faut que ... l'Ambassadeur de france, et moy faisons le Mestier de Directeur des fous, et les guerir par Charité.

Je vous donne de tres bonnes Nouvelles de Mad.^{elle} votre fille [- offenbar hatte sich Beretti-Landi beim franz. Ambassador in Solothurn aufgehalten und dort Zurlaubens Tochter M a r i a H e l e n a B a r b a r a? Zurlauben, Pensionärin im Kloster Visitation bzw. an der Ambassade, angetroffen -]: Elle semble a present une belle Parisienne."

Original - AH 65, 378-379 - Blatt 379 leer

187

1712 Juli 5., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN¹

"J'ay reçu, Mon Cher amy, une lettre de M. l'Ambassadeur de france [Charles-François de Vintimille, Comte du L u c] pour vous, J'attends une occasion pour vous la remettre. J'aurois bien eu plaisir d'apprendre de Vous l'Issue de vostre Parlement [=Landsgemeinde] d'hier [- Beratungen über den Friedensschluss im 2. Villmergerkrieg (=Landfrieden von 1712) -]. Vous serez Informé sans doute, que le Canton de Schwitz [konkret dessen Landsgemeinde gemeint] a resolu pour la Paix; Ainsy, en peu de Jours, Je prevois bien, que la resolution sera Generale. Le Nonce [Giacomo C a r a c c i o l o] et les Pres-tres [die Geistlichkeit in den V kath. Orten gemeint] n'ont fait autre Chose qu'y mettre un retardement pour aigrir les matieres davantage Et augmenter les depênses.